



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Modification
intitulé de poste**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Lauzès, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. TERLIZZI, conseiller département du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAULVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beauregard
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots
M. JP BERNARD, représentant de la Commune de Crégols
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. J.M. COLON, représentant de la commune de Promilhanes
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes

**DATE DE LA
CONVOCATION**

14 janvier 2026

DATE D'AFFICHAGE

14 janvier 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 41

Votants : 53

Voix : 130

M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme E. MICHON
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme I. CEPEDÉ-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. E. DUBARRY, maire de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme L. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. J.C. ROMANO, Maire de Mouillac

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc-Géoparc
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
Mme V. CASAGRANDE, maire de Lauzès
M. R. DESTREL, représentant de la Commune d'Arcambal
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
Mme A. Girou, directrice-adjointe du Parc naturel régional

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que Patricia Monniaux occupe le poste de Chargée de mission Education au Territoire et au Développement durable depuis le 2 novembre 2007. Les missions décrites dans son contrat sont les suivantes :

- Développer et animer la politique d'éducation au territoire et au développement durable,
- Contribuer à la politique culturelle du Parc.

La Présidente propose de modifier l'intitulé du poste, afin de faire apparaître la mission culture, de la manière suivante : Chargée de mission Culture et éducation au territoire et de préciser les missions qui lui sont confiées comme suit :

1- Piloter la politique d'éducation au territoire et au développement durable

- Concevoir et mettre en œuvre des projets éducatifs à destination des publics scolaires et des jeunes, en lien avec les thématiques du Parc-Géoparc (eau, réserve géologique, Natura 2000, etc.).
- Élaborer et animer des actions de sensibilisation, de formation et de médiation à destination des habitants, élus, enseignants, techniciens de l'État et des collectivités.
- Concevoir, réaliser et diffuser des outils et supports pédagogiques.

- Développer et animer des partenariats avec les établissements d'enseignement, les associations, les collectivités (communes, EPCI, villes-portes), les services de l'État (Éducation nationale, jeunesse, sports, cohésion sociale) ainsi que les réseaux régionaux et nationaux d'éducation et d'éducation populaire.
- Accompagner les professionnels engagés ou souhaitant s'engager dans la marque "Valeurs Parc naturel régional" (animateurs nature, médiateurs, éducateurs à l'environnement, sites de visite...), en assurant leur suivi, leur mise en réseau et la valorisation de leurs actions en cohérence avec les engagements de la marque.

2- Animer et développer la politique culturelle du Parc-Géoparc

- Concevoir et coordonner des projets artistiques et culturels en lien avec les spécificités du territoire et les orientations de la Charte.
- Mettre en œuvre des actions dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, notamment en faveur de la langue et de la culture occitanes.
- Développer et structurer des partenariats avec les acteurs associatifs et culturels du territoire.

3- Contribuer au fonctionnement transversal du Syndicat mixte

- Participer aux projets et programmes portés par le Parc-Géoparc, en complémentarité avec les autres membres de l'équipe.

Assurer une collaboration étroite et régulière avec l'ensemble des chargés de mission du Syndicat mixte

Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte de modifier l'intitulé de poste tel que défini ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2026 et d'autoriser la Présidente à signer tous les documents pour la mise en œuvre de cette modification.

**La Présidente
Catherine MARLAS**